

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 78 (1942)

Heft: 29

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Congrès de Genève.* — **VAUD :** *Cotisations.* — *Collègues démissionnaires.* — *Dans les sections : Morges ; Avenches.* — **GENÈVE :** *U. I. P. G.* — **DAMES :** *Avis.* — *Coopération scolaire.* — **NEUCHATEL :** *XXVe Congrès.* — *Coin des sociétaires : Etats nominatifs ; La Chaux-de-Fonds.* — *Allocations.* — **JURA :** *Chronique.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : **JUSTE PITTON :** *Examens fonctionnels.* — **ROBERT JAQUET :** *Ce n'est qu'un rêve.* — **E. D. :** *Reconnaitre des métaux.* — **LES LIVRES.**

PARTIE CORPORATIVE

CONGRÈS DE GENÈVE

Appel aux membres des Sections de la S. P. R.

Chers collègues,

Depuis le Congrès des Montagnes neuchâteloises, dont un souvenir lumineux vous reste, six années se sont écoulées. Malgré la malice des temps, qui n'a pas permis au Comité central de vous convoquer en 1940, nos collègues genevois, pleins d'optimisme et avec un courage qui les honore, organisent quand même les assises romandes, en cette époque si sombre et si pleine d'incertitude. Ce geste de foi doit être compris et soutenu. Le Comité central et le Comité d'organisation vous ont adressé un pressant appel. Les Comités des Sections cantonales vous l'adressent à leur tour.

Vaudois ! Vous formerez à Genève le contingent le plus nombreux : la S. P. V. n'est-elle pas la section la plus forte de la S. P. R. ? Une question de bon voisinage vous oblige aussi de répondre présent ! à l'appel des Genevois. Vous serez les bienvenus, rien n'a été négligé pour que le Congrès de 1942 soit digne de ses devanciers : Genève sait recevoir ses hôtes, et ils seront bien reçus...

Neuchâtelois ! Votre Comité sait qu'il peut compter sur vous : dans tous les congrès, comme dans toutes les manifestations romandes, les Neuchâtelois ont fait preuve de solidarité indéfectible. A Genève vous prouverez une fois de plus que la S. P. N. est une section dévouée et fidèle de la S. P. R.

Jurassiens ! Vos frères vous attendent : n'êtes-vous pas de la grande famille des Instituteurs romands par votre langue, vos origines, votre

mentalité et votre formation intellectuelle ? Et puis, c'est un des vôtres qui sera à la brèche comme rapporteur général en cette journée du 29 août. Vous serez là, pour témoigner de l'estime dont il jouit dans votre section. Vous serez là, puisque la direction de la Romande vous sera confiée, pour dire à tous vos collègues que les destinées de la S. P. R. seront chose non pas seulement du Comité qui sera désigné, mais de toute la S. P. J. groupée derrière lui.

Genevois ! Le Comité que vous avez chargé de préparer les manifestations de cette fin d'août a travaillé sans relâche, sacrifiant de belles journées de vacances. Ce dévouement désintéressé ne mérite-t-il pas sa récompense ? En retour, il attend de vous que sans exceptions, Dames et Messieurs de l'U. I. P. G., vous veniez, le moment venu, le seconder et l'aider à recevoir dignement vos hôtes.

Collègues, instituteurs de la Suisse romande ! Vous rendez-vous compte du grand privilège qui vous est imparti ? Citoyens d'un pays encore libre, vous pouvez librement vous réunir et librement, sans contrainte d'aucune sorte, discuter des choses qui vous intéressent. Ce privilège, dont combien de peuples vos voisins sont privés, vous le négligeriez ? vous n'en profiteriez pas ?... Non, certes pas, vous n'en ferez pas fi ! Vous viendrez tous à Genève affirmer à la face du pays votre dévouement à la jeunesse de notre patrie et votre foi en l'avenir démocratique de notre libre Suisse.

Au nom de la S. P. V. : A. Chaboz, président.

Au nom de l'U. I. P. G. - Messieurs : Ch. Duchemin, président.

Au nom de l'U. I. P. G. - Dames : A. Mongenet, présidente.

Au nom de la S. P. N. : L. Berner, président.

Au nom de la S. P. J. : G. Voumard, président.

GROUPE ROMAND D'ÉTUDES PÉDAGOGIQUES

Nos collègues des pays occupés donneraient leur nécessaire (s'ils le possédaient) pour partager avec quelques amis un morceau de pain en parlant librement d'éducation.

Ces mêmes hommes et ces mêmes femmes attendent de nous que nous maintenions claire et vivante une pédagogie de liberté et de progrès social.

Conscients des difficultés contenues dans les problèmes d'éducation en un temps où l'esprit de la guerre dénature et désoriente les courants de pensée, nous ressentons le besoin de nous rencontrer pour reprendre courage et nous éclairer mutuellement.

Nous savons que nos collègues genevois prennent sur leurs vacances le temps nécessaire à la préparation d'un congrès qui sera en même temps une belle fête, aussi nous demandons-nous pour quelles raisons une institutrice ou un instituteur romands mis au bénéfice de tant de privi-

lèges, se priveraient d'assister au congrès de Genève, les 28, 29 et 30 août.

Toutes les circonstances militent en faveur d'une participation extra-ordinaire.

Nous croyons que chacun fera son **devoir**. **Tous** à Genève.

Pour le G. R. E. P. : W. P.

Armée suisse
Etat-major particulier
du général.

Quartier général de l'armée, le 13 juillet 1942.

Au Comité central de la Société Pédagogique romande,
Monsieur G. Willemin, président,
Jussy-Genève.

Monsieur le président,

Le Général me charge d'accuser réception de votre lettre du 10 juillet par laquelle vous lui demandez de libérer du service les instituteurs qui prendront part au 25^e Congrès de votre Société, dont les assises se tiendront à Genève, du 28 au 30 août.

Etant donné les faits exposés dans votre lettre, le Commandant en chef de l'armée a décidé d'accorder les congés nécessaires pour les 28 et 29 août, éventuellement 30 août, aux hommes qui en feront la demande. A cet effet, il a chargé l'adjudant général de l'armée d'émettre les instructions utiles.

Veuillez agréer, Monsieur le président, mes salutations distinguées.

*Le Commandant en chef de l'armée,
p. a. : Le II^e adjudant : SANDOZ, capit.*

VAUD

COTISATIONS 1942

Les nouveaux membres de la S. P. V. sont priés de verser 21 francs au compte de chèques II. 2226. Les jeunes collègues qui ont payé 5 francs pour le *Bulletin* alors qu'ils étaient sans poste fixe, voudront bien envoyer encore 16 francs au caissier du Comité central.

COLLÈGUES DÉMISSIONNAIRES

Les collègues dont les noms suivent ont quitté la S. P. V. Plusieurs ont pris une retraite bien méritée et furent, de nombreuses années, des membres fidèles de notre société. D'autres renoncent à l'enseignement pour fonder une famille. Une petite minorité nous ont envoyé leur démission sans nous en donner les raisons.

Berthet-Prévost Nelly, Daillens. — Bovet-Banderet Odette, Cuarnens. — Bussy Fernand, Crissier. — Chavan-Monney Md., Savuy. — Derron-Renevier Isabelle, Echichens. — Glaentzlin-Regamey M.,

Renens. — Gonthier Mina, Yverdon. — Maillard-Velan Yv., Corsier. — Maire Emmy, Bex. — Martin Frida, Corbeyrier. — Pidoux Henri, Orbe. — Rochat Amélie, Renens.. — Rubattel-Basset, Maracon. — Stoudmann Jules, Oron. — Tille Nelly, Vers-L'Eglise.

Le secrétaire : I. BORN.

DANS LES SECTIONS

Morges. — Société de gymnastique : *Morges*, répétition *instituteurs* : 17 août ; institutrices : 21 août, 17 h. — *Cercle de Colombier et environs* : *Reverolle* : 21 août, 17 h.

Le comité a été constitué comme suit : MM. Gonthier, Clarmont, *président* ; Knuchel Ch., Romanel s. Morges, *vice-président* ; M^{me} Perey Suz., *secrétaire-caissière*.

Avenches. — *Société de gymnastique*. Tous les 15 jours, le lundi, séance de 2 heures ; direction J. L. Pahud, maître de gym. *Lundi 10 août* : leçon de natation ; rendez-vous 16 h., Grèves du Lac, Salavaux.

GENÈVE

U. I. P. G. — DAMES

AVIS

La maison Trianon, chaussures, à l'angle de la rue Céard et de la Croix d'Or, consent aux instituteurs un escompte de 10 %.

A. D.

COOPÉRATIVES SCOLAIRES

Tous les collègues s'intéressant aux coopératives scolaires et désireux d'être renseignés sur les essais tentés au cours de l'année scolaire 1941-1942, sont cordialement invités à prendre part au cours organisé par le *comité romand Pour l'Enfance et la Jeunesse*. Ce cours aura lieu du 17 au 22 août, au Séminaire Coopératif à Freidorf, près de Bâle. Outre des comptes rendus et discussions consacrés aux coopératives scolaires, le cours comprendra des séances de travail manuel, sous l'experte direction de M. Perrelet de la Chaux-de-Fonds et une initiation à la méthode des jeux dramatiques de M. Chancerel, comportant une série d'exercices pratiques dirigés par M^{mes} Henriod et A. Suter, de Lausanne, qui connaissent la méthode de Chancerel pour la pratiquer depuis plusieurs années. Comme l'an dernier, le nombre des places est limité. Renseignements et inscriptions auprès de M^{me} Baechler, 74, rue de Carouge, Genève, sans retard, le délai étant déjà passé.

N. BAECHLER.

NEUCHATEL

XXV^e CONGRÈS

Le nombre des membres de la S. P. N. qui se sont annoncés pour le Congrès de Genève est sensiblement inférieur aux prévisions du Comité d'organisation. Celui-ci s'en est ému.

Nous savons qu'un certain nombre de nos collègues qui reprendront leur activité vers finaoût craignent le refus d'un congé et n'ont pas jugé utile de se faire inscrire. Nous estimons que, malgré la coïncidence de la rentrée de plusieurs de nos classes avec la date du Congrès, il n'est pas abusif de solliciter un congé d'une ou deux demi-journées pour une réunion qui examinera un problème aussi important que celui porté à l'ordre du jour. Nos commissions scolaires, très larges, en général, en pareille circonstance, ne manqueront pas à leur tradition, étant donné, en particulier, que le congrès genevois n'a lieu que six ans après le précédent.

N'oublions pas non plus que le 75^e anniversaire de la Romande sera célébré au cours de ce XXV^e Congrès et que ce sont deux Neuchâtelois, Villommet et Numa Droz, qui ont jeté les bases de notre sympathique fédération. Raison de plus pour que la S. P. N., par une nombreuse participation, montre tout le prix qu'elle attache à l'œuvre de ces deux pionniers.

Que ceux de nos membres qui sont encore dans l'indécision veuillent bien prendre une détermination au plus vite et s'annoncer au secrétaire de la S. P. R., M. Charles Duchemin, à Cartigny.

Comité central.

COIN DES SOCIÉTAIRES

Etats nominatifs. — Les présidents de section sont priés d'annoncer au soussigné tous les changements survenus dans leurs états nominatifs depuis le 1^{er} janvier à ce jour. Cet avis ne concerne pas les sections des Montagnes qui nous ont tenu régulièrement au courant. J.-Ed. M.

La Chaux-de-Fonds. — Trois membres actifs viennent d'être reçus par la Section de La Chaux-de-Fonds : M^{lles} Elaine Tripet, Madeleine Ulrich et M. Tell Droz.

Nous souhaitons une cordiale bienvenue à ces nouveaux collègues avec l'espoir que notre association leur procurera bien des heures utiles et agréables.

J.-Ed. M.

ALLOCATIONS

En date du 6 juillet écoulé, le bureau de la Fédération des fonctionnaires neuchâtelois a adressé au Conseil d'Etat une requête tendant à obtenir une augmentation des allocations de renchérissement pour le second semestre de cette année, en raison d'une évolution du coût de la vie dépassant les prévisions.

Nous en extrayons ce qui suit : « Les requêtes et rapports faits au comité de la Fédération durant le mois de juin marquent, de façon vénérablement parfois, l'insuffisance des allocations actuelles. Beaucoup de chefs de famille éprouvent l'impossibilité manifeste de faire face à des charges de jour en jour plus lourdes... Au milieu de ses concitoyens,

industriels, commerçants, paysans, ouvriers même, la situation du fonctionnaire n'apparaît nullement enviable.

La réduction des prestations de 10 à 20% subie par les bénéficiaires de traitements moyens a été jugée inéquitable. C'est ainsi que dans nombre de cas, le père ne reçoit pour son enfant que 22 fr. de plus que l'année dernière. Nous ne dirons pas toutes les critiques entendues au sujet de la suppression du versement annuel de 50 fr. En tout état de cause, il serait hautement souhaitable qu'au moment où l'on se préoccupe avec une telle ardeur de l'avenir de la famille, chaque père de famille reçoive une aide égale et suffisante.

...Nous estimons que dans les circonstances présentes et tout en tenant compte des sacrifices divers incomptant à chacun, le système des mesures destinées à parer au renchérissement devrait compenser au moins la moitié de l'augmentation du coût de la vie. Une adaptation des salaires sur cette base vient d'ailleurs de rallier l'agrément mutuel d'importantes organisations d'employeurs et d'employés du pays.

D'autre part, si nous sommes bien informés, l'industrie horlogère vient également de procéder à une augmentation des allocations. Les célibataires touchent aujourd'hui 55 francs au lieu de 40 francs et les hommes mariés 70 francs au lieu de 55 francs.

En conclusion, le bureau de la Fédération demande au Conseil d'Etat de fixer comme suit les allocations mensuelles pour le second semestre 1942, avec effet rétroactif au 1^{er} juillet :

- | | |
|---|----------|
| a) Marié, veuf ou divorcé avec ménage | Fr. 55.— |
| b) Célibataire, veuf ou divorcé | » 30.— |
| c) Par enfant | » 20.— |

L'allocation pour enfants, ajoutent les requérants, ne devrait subir dorénavant aucune réduction.

Ces revendications légitimes sont modérées, et nos autorités feraient preuve d'équité en leur réservant bon accueil. J.-Ed. M.

JURA

CHRONIQUE DU JURA BERNOIS

L'assemblée des délégués de la Société des Instituteurs bernois s'est tenue à Berne, le 13 juin dernier. Elle comptait 67 délégués et 24 présidents de section, ceux-ci assistant à la réunion avec voix consultative.

Les comptes de la Caisse centrale furent approuvés et le budget est accepté à l'unanimité, bien qu'il prévoie un déficit présumé de 9000 fr. environ. Les délégués à la Société suisse des Instituteurs, les rédacteurs des organes corporatifs, les membres du Comité cantonal furent élus ou réélus sans opposition. Deux associations, celle des maîtresses d'ouvrages et celle des maîtres aux établissements d'éducation, furent admises dans la Société des Instituteurs bernois après qu'un contrat d'admission ait été établi pour chacune d'elles.

Par suite de l'accroissement du travail du secrétariat, l'assemblée approuva l'engagement d'une seconde employée de bureau à titre permanent.

L'objet principal de l'ordre du jour était l'étude du problème des instituteurs sans place. La S. I. B. voeute toute son attention à cette question ; elle a dépensé jusqu'à ce jour 200 000 fr. pour lutter contre le chômage des instituteurs et elle est prête à faire tout ce qui est réalisable en leur faveur. MM. Kleinert et Balmer présentèrent un rapport magistral et fort bien documenté. Les mesures suivantes sont prévues pour aider nos jeunes collègues sans travail :

1. Elévation de l'indemnité de remplacement.
2. Introduction d'une période de deux ans d'attente au minimum.
3. Retraite volontaire possible dès l'âge de 60 ans.
4. Octroi d'une rente partielle à des membres du corps enseignant qui se retirent volontairement parce qu'ils ne peuvent plus remplir intégralement leurs fonctions.
5. Renoncement des instituteurs à un enseignement accessoire en faveur des sans place.
6. Empêcher la suppression de classes et favoriser l'ouverture de classes nouvelles.
7. Nomination d'instituteurs à la place d'institutrices aux classes uniques.
8. Elimination des incapables parmi les maîtres sans place.
9. Adaptation à une autre profession de certains instituteurs sans place.

D'autres mesures, à effet plus tardif, ont aussi été proposées, mais exigeront une étude approfondie :

1. Abaissement de l'âge de la mise à la retraite à 65 ans pour les instituteurs et à 60 ans pour les institutrices.
2. Rendre statutairement possible l'octroi d'une rente partielle.
3. Fixer statutairement une indemnité de sortie plus élevée pour les institutrices qui se marient.
4. Institution de l'assurance-chômage.
5. Introduction de la scolarité de 9 ans dans le Jura-nord.
6. Création de vicariats de districts, en particulier pour la gymnas-tique.

Après une discussion nourrie, la résolution suivante fut présentée par le Comité cantonal :

- « L'assemblée des délégués de la S. I. B. considérant :
- » que malgré tous les efforts déployés depuis 12 ans, le chômage parmi le corps enseignant n'a pas pu être éliminé ;
- » que la situation actuelle si difficile des sans place, ainsi que le chômage qui atteindra un grand nombre de jeunes collègues lors d'une

large démobilisation, exigent impérieusement que soient prises des mesures de prévoyance,

» décide :

» 1. La lutte contre le chômage, telle qu'elle est prévue par le Comité cantonal, doit constituer la tâche principale de la S. I. B. au cours de la prochaine période administrative.

» 2. Les autorités doivent être invitées, non seulement à atténuer les difficultés de l'heure présente, mais encore à prendre des mesures efficaces, afin que la pléthore disparaîsse définitivement.

» 3. Pour des raisons d'ordre pédagogique, il faut introduire la cinquième année d'études aux écoles normales.

» 4. Pendant une année au moins, il ne sera pas admis de nouveaux élèves aux écoles normales. »

Les points 1 et 2 furent admis à l'unanimité ; le point 3 par 41 voix contre 2, et le point 4 par 34 voix contre 5.

* * *

Le Conseil exécutif bernois vient de prendre deux décisions qui seront saluées avec plaisir par les intéressés :

1. Par ordonnance du 9 juin 1942 — devançant ainsi les vœux de la S. I. B. —, il a augmenté les indemnités de remplacement. Les maîtres et maîtresses brevetés toucheront désormais 16 fr. par jour de leçons dans les écoles primaires, 18 fr. dans les écoles secondaires et 20 fr. dans les sections supérieures (gymnases et écoles normales).

2. Par arrêté du 9 juin 1942, s'appuyant sur une décision du Grand Conseil, il a ouvert un crédit de 100 000 fr. pour le versement, pendant le premier semestre de 1942, d'allocations de cherté aux bénéficiaires de rentes de la Caisse d'assurance des instituteurs. L'allocation est la suivante :

150 fr. pour bénéficiaires de rentes d'invalides ;

100 fr. pour veuves ;

75 fr. pour orphelin.

Une distinction est faite entre retraités avec ménage en propre et retraités sans ménage en propre, ces derniers touchant une allocation réduite.

En outre, l'allocation est réduite de 20 % pour les retraités dont la rente dépasse 3500 fr.

Lorsque la rente d'invalidité est versée à la fois au mari et à la femme, l'allocation de cherté n'est payée qu'au premier. V. M.

Faute de place, nous sommes forcé de remettre à plus tard la publication de bon nombre d'articles. Leurs auteurs, tout particulièrement les correspondants vaudois et genevois, voudront bien nous excuser.

La Rédaction.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

EXAMENS FONCTIONNELS

Français. - Lecture.

Texte : « *Réflexions d'un petit chien.* » (M. Maeterlinck. Texte retouché)

La cuisine est le lieu le plus agréable de la maison, mais on n'y peut séjournier à cause de la cuisinière. C'est là que se trouvent la table, les chaises, les assiettes, qui ne contiennent plus rien quand on vous les confie, la lampe qui chasse les ténèbres et l'âtre, qui met en fuite les jours froids.

Les pots de porcelaine s'amusent à se pousser du coude et à se bousculer au bord des tablettes garnies de dentelles de papier. Les casseroles de cuivre jouent à épargiller des taches de lumière sur les murs blancs et lisses.

Le fourneau chantonne doucement en berçant trois marmites qui dansent avec béatitude ; par le petit trou qui éclaire son ventre, pour narguer le pauvre chien qui ne peut approcher, il lui tire constamment une langue de feu.

L'horloge, qui s'ennuie dans son armoire de chêne, fait aller et venir son gros nombril doré, et les mouches sournoises agacent les oreilles.

Sur la table éclatante reposent un poulet, un lièvre, trois perdreaux, à côté d'autres choses qui ne valent rien et qu'on appelle fruits et légumes : petits pois, haricots, pêches, melon, raisin. La cuisinière vide un grand poisson d'argent et jette les entrailles dans la boîte aux ordures : trésor inépuisable, joyau de la maison.

Questions d'examens fonctionnels.

Fond.

1. Pourquoi le petit chien préfère-t-il la cuisine aux autres pièces de la maison ?
2. Pourquoi trouve-t-il que la caisse aux ordures est le joyau de la maison, alors que les êtres humains en éprouvent du dégoût ?
3. Pourquoi estime-t-il que les petits pois, les haricots, les pêches, le melon, le raisin sont des choses qui ne valent rien ?
4. La poule, le lapin, ou toi-même avez-vous la même opinion sur ces légumes ou ces fruits ?
5. Donc, le petit chien considère-t-il la cuisine, le seau aux ordures, les légumes, les fruits de la même façon que nous ?
6. D'après lui, que font : les pots de porcelaine ?
les casseroles brillantes ?
le fourneau ?
les marmites ?

7. Pour nous, que font ces choses ?
8. Par contre, que dit-il de la lampe, de l'âtre, de l'horloge ?
9. Ce qu'il appelle les mouches, que penses-tu que c'est ?
10. Il dit que le fourneau le taquine ; que lui fait-il ?
11. Ce qu'il appelle le nombril de l'horloge, qu'est-ce que c'est ?
12. Que préfère-t-il à l'assiette vide à lécher ? et pourquoi ?

Forme.

1. Ecris les phrases contenant les mots suivants en les remplaçant par un mot équivalent : séjourner, narguer, boîte aux ordures, le lieu, l'âtre, fait aller et venir, joyau.
2. Cite un adj. de la famille de béatitude, et emploie-le dans une phrase.
3. Cite toutes les subordonnées de ce texte commençant par qui.
4. Y en a-t-il beaucoup ? Y en a-t-il trop, dans ce texte ?
5. Remplace les phrases contenant des subordonnées par d'autres phrases, partout où tu peux le faire.
6. Transpose le dernier alinéa à l'imparfait de l'indicatif.
7. Transpose le premier alinéa au futur.
8. Transpose les alinéas : « L'horloge qui s'ennuie... » à la forme négative.
9. Remarque cette jolie expression : « les pots s'amusent à se pousser du coude », et cites-en d'autres.
10. Dessine : la cuisinière chassant le chien à coups de balai, les pots qui se poussent et se bousculent, les trois marmites qui dansent avec béatitude.
11. En laissant de côté les deux alinéas : « Le fourneau... L'horloge... » imite ce texte en mettant comme titre : « Les réflexions d'un petit veau. »

JUSTE PITHON.

CE N'EST QU'UN RÊVE...

Par une déformation curieuse mais symbolique, il n'est pas rare de rencontrer des pédagogues qui, si vous leur parlez de l'enseignement du français, vous répondent grammaire et orthographe. Qui dira jamais les ravages du pli professionnel ! Dans aucune profession, il n'est peut-être si fort et si profond que chez les instituteurs, depuis que l'orthographe vaut un brevet de culture. Et pourtant, jamais il n'a tant importé de regarder avec des yeux neufs de vieilles choses, car nous ne les reverrons peut-être jamais.

L'enseignement du français devrait tendre à l'expression correcte, si possible nuancée. Il devrait culminer dans la composition française, au lieu de se perdre dans le maquis de la grammaire. Sauf les logiciens dévoyés, personne ne s'est penché sur la grammaire pour en admirer

la structure, la complexité ou les bizarreries. Tout au plus, en a-t-on besoin pour apprendre une langue étrangère, et puis, quand on l'a vue muette sur les problèmes les plus usuels que nous propose le langage, on cesse de croire en sa valeur.

Vous est-il jamais arrivé de rêver que les livres d'école étaient tous brûlés et qu'un beau matin, vous vous trouviez, tout seul, devant votre classe ? C'est là un cauchemar type de fin d'année dont j'aimerais voir le corps enseignant victime. Il stimule l'ingéniosité et vaut bien son prix.

Il faudrait alors renoncer à la phrase fatidique : « Prenez vos livres », et s'efforcer à pallier un défaut si soudain et si imprévu. Finies les dictées tirées des recueils, et la facilité des livres d'exercices. Nous serions voués à de salutaires simplifications et tentés de faire parler au lieu de tant faire écrire.

Notre premier souci serait de faire connaître systématiquement la merveilleuse faculté qu'ont les mots de dériver les uns des autres, de faire sentir la valeur particulière d'un préfixe quand il s'oppose à un autre préfixe (inclinaison-inclination), de faire chercher des exemples analogues selon une liste que nous aurions établie nous-mêmes, en nous souvenant des faits qui intéressent nos élèves. Elle nous aurait coûté de la peine, mais elle serait nôtre !

Forcés de nous appuyer sur les connaissances de nos élèves, nous serions restreints peut-être, d'abord, dans nos possibilités, mais comme on mesurerait bien le progrès, d'une leçon à l'autre.

Pour soutenir les défaillants, nous aurions quelques règles très simples, fruits d'une comparaison sans cesse renouvelée de ce que nous aurions remarqué. En donnant des indications de temps, de lieu, de moyen, nous demanderions de nous dire des phrases, de les varier en personne, en nombre, de les mettre dans la bouche d'un autre, de prévoir ce qui sera après avoir constaté ce qui était. Affermis par l'expérience, enrichis par les trouvailles de nos élèves-collaborateurs, nous verrions grandir nos séries et grandir nos surprises. Dans les textes que nous proposeraient les journaux, les affiches, les prospectus, nous dénicherions des problèmes nouveaux, des noms de métiers, d'outils, et jusqu'à des termes de science qui vous fouettent l'imagination : « chirologie », ou des annonces qui ressemblent à des titres de contes : « Cerisiers demandés à louer ». Quelle moisson !

A la place des dialogues, que nous déchiffriions naguère dans nos livres de lecture, nous aurions, sur un schéma discuté à l'avance, des scènes de mimes, dans la bouche desquels les assistants essaieraient de mettre des paroles appropriées à l'action. Nous reverrions leurs notes, lors de séances de récapitulation où nous établirions un texte définitif (*ne varietur*). Et pour saluer le directeur en visite, nous pourrions peut-

être lui composer, en prose ou en vers, un petit compliment, où nous mettrions tout ce que nous savons.

Et ce serait la vie, la vraie vie, qui viendrait illuminer notre classe, briller dans les yeux de nos gosses et leur faire soupirer : « Déjà ! » à la cloche.

Malheureusement, cet incendie bienfaisant ne se déclare jamais dans l'existence. Mais on peut y substituer — puisque la mode y est — des périodes de restriction. Restreignons-nous, chers collègues, n'ouvrions les livres qu'une fois sur deux. Ils ne s'en porteront pas plus mal, au contraire. Et notre enseignement, lui, s'en portera beaucoup mieux.

ROBERT JAQUET.

RECONNAITRE DES MÉTAUX

En pratiquant avec quelques élèves la récupération des métaux, j'ai constaté le plaisir et l'intérêt qu'ils prenaient à leur détermination sommaire. J'ai observé qu'ils acquéraient rapidement de l'habileté et que la difficulté d'une mesure de poids ne les rebute pas.

En thèse générale, la détermination est un excellent moyen d'acquisition mis à la portée des enfants, elle offre l'avantage d'un travail individuel comportant une récompense immédiate. Cette récompense n'est pas une note, ce n'est pas un chiffre, c'est le plaisir d'une petite découverte, celle d'un nom qu'on désire connaître ; c'est aussi la satisfaction d'avoir surmonté une difficulté. L'effort fourni et la petite émotion du succès favorisent le souvenir de la chose et de son nom. Regardez à réitérées fois le nom d'une fleur ou d'un insecte dans un atlas, vous l'oublierez avec une désolante persistance si aucune association d'idées ne vient la fixer « dans la mémoire ». Faites au contraire l'effort d'une véritable détermination, vous enregistrerez presque à coup sûr. Rien d'étonnant à cela, c'est un phénomène de connexions nerveuses, d'accrochage mental, si j'ose dire.

Donc, dans bien des cas il y aurait grand avantage à laisser l'enfance découvrir le nom des choses. Pour la raison que je viens d'évoquer et aussi... quand on l'ignore, ce nom, soi-même. Il faut pouvoir dire à l'élève curieux : « Je ne sais pas, mais voici la possibilité de trouver, cherche ! »

L'école viennoise était dotée entre autres excellents ouvrages de sciences naturelles, d'un livre intitulé *Naturfibel*, de Dr F. Strauss qui proposait des déterminations dans des domaines divers, métaux, minéraux, végétaux des parcs, lichens, mousses, etc. J'ai traduit plusieurs séries, j'en ai mis entre les mains des élèves. Au début, il a bien fallu leur venir en aide, mais ils s'en sont tirés à ma satisfaction. Si on n'en abuse pas, ils prennent cette activité pour ce qu'elle me paraît, juste-

ment : un jeu intellectuel et instructif. Si on renonce à proposer ce jeu aux enfants, on peut avoir plaisir et profit à le pratiquer soi-même !

Voici, intégrale, la table de détermination des métaux usuels.

E. D.

1. Le métal est liquide, il roule en boule sur le verre, sur le papier... ; (s'il laisse une trace, il contient des impuretés) ; blanc d'argent, très lourd. **Mercure.**

2. L'objet est attiré par un aimant :

A. Le métal est gris, il devient rouge par chauffage avec de l'acide chlorhydrique. **Fer.**

(Les objets en fer sont souvent oxydés, enduits, laqués, galvanisés, étamés, laitonnes, nickelés, émaillés, etc. Ne pas se laisser induire en erreur par l'apparence de la couche superficielle.)

a) Un fil de 3 mm. d'épaisseur se rompt quand on le courbe, la cassure est grenue (loupe !). Une plaque de même épaisseur se brise sous le marteau. **Fonte.**

b) Un fil de 3 mm. plie sans se rompre et reprend sa forme primitive ; des fragments plus épais se brisent avec une cassure nette. **Acier.**

c) Un fil de 3 mm. plie et garde la courbure ; les fragments épais présentent une cassure fibreuse. Métal rayé par la lame d'un couteau d'acier. **Fer doux.**

B. Le métal est blanc, il n'est pas rayé par un clou, il devient vert quand il est chauffé avec de l'acide chlorhydrique, il ne rouille pas. **Nickel.**

3. L'aimant est sans effet. Le métal est rayé par un clou :

A. Métaux rouges.

a) Métal rouge mat ou noir, vert clair par oxydation. La couleur rouge vif apparaît par grattage. Le métal trace un trait rouge sur la porcelaine brute (loupe). Il se rompt quand on le plie. **Cuivre.**

b) Métal brun mat, verdâtre, noirâtre par oxydation. Il trace un trait jaune sur la porcelaine brute. Il plie difficilement et se brise. **Bronze.**

B. Métaux jaunes.

a) Un trait de 2 mm. de large sur de la porcelaine brute est jaune d'or et reste inchangé après qu'on a humecté avec de l'acide nitrique. Métal très lourd, poids spécifique 19 gr. Ne paraît pas froid au toucher. Métal vert par transparence quand il est en feuille. **Or.**

Les articles en or sont poinçonnés, chercher le poinçon à la loupe.

En Suisse, le poinçon de 0,750 figure une tête, « Helvetia », celui de 0,585, un écureuil. Sur menus ouvrages ils mesurent 1,2 mm. \times 0,7 mm. et sur ouvrages ordinaires, 2 mm. \times 1,5 mm. (*Note du traducteur.*)

- b) Le trait jaune d'or disparaît par décapage à l'acide nitrique ; métal bien plus léger que l'or, poids spécifique 7 gr. Froid au toucher, non transparent, en feuille d'or imitation. 50% de cuivre, 50% de zinc. Les objets ne sont pas poinçonnés.

Chrysocalle ou tombac.¹

- c) Trait jaune pâle qui disparaît par toucement avec l'acide nitrique. Le métal se brise quand on le plie. Il se tache de vert par chauffage avec le vinaigre. 25% de cuivre, 75% de zinc.

Laiton.

C. Métaux gris, donnant un trait gris sur la porcelaine brute.

- a) Le métal écrit sur le papier, il est remarquablement lourd : poids spécifique 12 gr. Il se laisse couper au couteau et montre un brillant vif qui disparaît en quelques jours. Un fragment gros comme un petit pois s'aplatit en feuille sous quelques coups de marteau. Le trait sur porcelaine disparaît à la touche avec l'acide chlorhydrique. Un fil se noue sans se rompre.

Plomb.

- b) Le métal n'écrit pas sur le papier. Il se rompt quand on le courbe. La cassure montre une surface blanc verdâtre, brillante, à facettes cristallines carrées (loupe !). Ne se laisse pas marteler. Le trait est presque blanc et disparaît à la touche avec l'acide chlorhydrique.

Zinc.

- c) Le métal n'écrit pas sur le papier. Le trait gris foncé, insoluble dans l'acide nitrique, est soluble dans l'acide chlorhydrique. Le métal se brise en éclats au martelage.

Antimoine.

D. Métal blanc qui donne un trait jaune sur la porcelaine. Il devient jaune à l'usage, il ne donne pas de tache verte avec le vinaigre. 25% de cuivre, 50% de zinc, 20% d'étain, 5% de nickel.

Packfond (= argentan, métal anglais, etc.)

E. Métaux blanches. Ils donnent un trait blanc sur la porcelaine brute.

1. Métaux très légers, poids spécifique 2 à 5 gr. :

- a) En farine ou en ruban ; le métal s'enflamme et donne une lumière blanche aveuglante.

Magnésium.

¹ C'est le métal de base des objets plaqués, dorés, etc. (*Note du traducteur.*)

b) Ustensiles de fonte ou de tôle.

Eclat mat, le brillant véritable apparaît au grattage. Le métal plie sans se rompre, il écrit sur le verre, il entre en effervescence aussi bien avec la lessive de soude qu'avec l'acide chlorhydrique.

Aluminium.

2. Métaux lourds, poids spécifique environ 10 gr. :

a) Métal blanc rougeâtre, généralement rouge ou bleu par oxydation, le plus souvent en fragments à dessins cristallins fibreux. Cassant, il se brise en éclats au martelage.

Bismuth.

b) Métal blanc gris, gris par oxydation. Une baguette de l'épaisseur du doigt, tenue à hauteur d'oreille, crisse quand on la plie (cri de l'étain). Un fragment gros comme un pois s'écrase en feuille sous le marteau. Trait bleu insoluble dans l'acide nitrique.

Etain.

Souvent l'étain est allié au plomb, il ne crisse alors plus.

Le vague reflet jaune terne de l'étain est alors plutôt bleuté.

(*Note du traducteur.*)

c) Le métal blanc brillant noircit au contact d'un jeune d'oeuf. Trait blanc ne se dissolvant pas dans l'acide chlorhydrique, mais bien dans l'acide nitrique. Le métal paraît froid au toucher, c'est le meilleur conducteur de la chaleur.

Argent.

L'argentan est du métal anglais argenté.

Les objets d'argent sont poinçonnés (loupe¹).

(Pour des renseignements complémentaires sur le poinçonnage des ouvrages en métaux précieux, on peut consulter l'indicateur général de l'horlogerie suisse : *Indicateur Davoine.*)

E. DOTTRENS.

LES LIVRES LA PROTECTION LÉGALE DE L'ENFANCE²

La thèse de M. J.-M. Lechner est l'ouvrage d'un économiste et d'un sociologue ; mais, comme il étudie le sort de l'enfance, il intéresse aussi l'éducateur. J.-M. Lechner expose l'origine et le développement du travail enfantin dans plusieurs industries suisses, en particulier dans les filatures et dans les ateliers de tissage du coton ; il montre comment celui-ci devint très vite un mal social, décrit les luttes incroyables qu'ont soutenues des législateurs pour réglementer le labeur industriel et diminuer l'exploitation des mineurs.

¹ En Suisse, le poinçon de garantie de 0,925 représente un canard, celui de 0,800, un coq de bruyère, leurs dimensions sont celles des poinçons-or, mais la forme en est différente. (*Note du traducteur.*)

² *Le travail industriel de l'enfance en Suisse et sa protection légale jusqu'en 1874*, par Jean-Marcel Lechner. — Genève, imprimerie du *Journal de Genève*.

Institué à la fin du moyen âge dans des hospices, pour lutter contre la mendicité, le travail de l'enfance se développa avec les manufactures. La chute des corporations et le triomphe du libéralisme favorisèrent son extension. L'essor du machinisme n'amoindrit point son importance. En 1815 des enfants de 10 à 12 ans sont soumis à un travail de 15 à 16 heures par jour dans des filatures. Leur tâche n'exige pas un effort musculaire considérable, mais une attention soutenue et il s'accomplit dans des conditions hygiéniques déplorables ; sous-alimentés, ils dépérissent et sont sujets à toute sorte de maladies. Les enfants qui travaillent ne vont pas à l'école. Les autorités scolaires entrent en conflit avec les employeurs : elles n'ont pas toujours le dessus. Certains cantons tentèrent de réprimer ces abus ; ils y réussirent mal. En 1853, les propriétaires d'usines firent une pétition contre un projet de loi proposé par Bluntschi, dans le canton de Zurich, et qui prévoyait entre autres choses une diminution de la journée de travail à 10 heures pour les enfants de 11 à 16 ans. Les employeurs s'opposèrent à ce projet, prétendant que, si les enfants avaient tant de liberté, ils perdraient leur temps sans profit. « Nous tenons pour absolument superflu », disaient-ils, « de laisser les mineurs s'amuser en plein air ».

Malgré ces résistances, sous l'impulsion de quelques philanthropes et d'éducateurs tels que Pestalozzi, la situation des enfants fut peu à peu rendue moins pénible. La durée du travail fut réduite, les conditions hygiéniques améliorées. Mais il était encore nécessaire que la juridiction de l'industrie fut unifiée.

Cette tâche se heurta à de grandes difficultés car on combattait toute juridiction de l'industrie au nom du libéralisme économique et on craignait que son unification ne portât atteinte au principe fédératif.

En 1864 la journée de travail était encore de 12 heures dans plusieurs cantons. Ce n'est qu'en 1874, après d'âpres discussions, qu'un article constitutionnel fut promulgué — grâce aux vigoureuses interventions de Joos — qui chargeait la Confédération de statuer des prescriptions uniformes sur le travail des enfants. Cet article permit de prendre des mesures efficaces pour améliorer leur sort.

L'ouvrage de M. J.-M. Lechner, sans apporter sur le travail industriel de l'enfance des documents nouveaux, nous en offre une excellente étude. Il nous rappelle utilement qu'il a fallu plusieurs siècles de luttes difficiles pour établir cette vérité aujourd'hui évidente que l'enfant a besoin d'un minimum de liberté. Nous sommes surpris d'apprendre que l'on disait encore dans des milieux réputés avancés, il n'y a pas bien longtemps : « n'importe quel enfant dès l'âge de neuf ans doit être un travailleur productif... qui ne travaille pas, ne mange pas¹ ».

J. R.

¹ Congrès socialiste de Genève 1866.

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

Hôtel Torrentalp

sur Loèche-les-Bains
alt. 2459 m. - le Righi du Valais

Panorama grandiose sur les Alpes valaisannes et bernoises. Flore abondante. Cristaux rares.
Ouvert du 15 juin au 15 sept. Tél. 5 41 17. Prix réduits pour les écoles.

Orsat-Zen-Ruffinen, prop.

CHEMIN DE FER ÉLECTRIQUE VILLARS-BRETAYE

Bretaye sur Villars (1850 m.), site admirable au pied du Chamossaire et des parois abruptes des Alpes Vaudoises. Jardin botanique intéressant. Parc à bouquetins et parc à marmottes. Station météorologique. Lac des Chavonnes : pêche, canotage. Nombreuses excursions pour alpinistes.

Billets spéciaux pour Sociétés et Ecoles.



«Winterthur» Société d'Assurance sur la Vie

Bibliothèque nationale suisse,
BERNE

J. A. — Lausanne

VACANCES ! BONNES PENSIONS

Hôtel Victoria - Chexbres

Toujours ses bons goûters sur la terrasse - Repas de noces et de sociétés - Chef de cuisine renommé - Prix de pension 7.50 à 9 fr. - Tél. 5 80 01. M^{es} CHAPUIS, prop.

Tessin-Lugano

ravissantes promenades ; 25 kilomètres de sentiers agrémentés de bancs et entretenus par « Pro Collina d'Oro e Dintorni ». Montagnola.

Ne manquez pas de visiter et séjourner à la **Collina d'Oro**. Magnifiques points de vue et

Hôtel-pension des Alpes SAVIGNY près Lausanne

Séjour de repos - Verger - Cuisine soignée - Chambre eau courante - Prix modérés
Téléphone 4 51 01 Tram 23 A. DISERENS-JATON.

LES CHEVALLEYRES s. Blonay Pension « Les Narcisses »

Situation idéale pour vacances, repos, week-end - Cuisine d'ancienne renommée, chambres avec eau chaude et froide. Prix modéré. Propriétaire L. Steiger.

CHESIÈRES - VILLARS - HOTEL BEAU-SITE

Situation idéale. Jardin. Panorama sur les Alpes.
Téléphone 3 22 29 M^{me} KEHRLI, prop.

ALPES VAUDOISES

LES PLANS SUR BEX (alt. 1120 m.)

Séjour idéal de vacances et de repos

PENSION des MARTINETS

Cuisine renommée - Prix modérés
Téléphone 5 31 61 - A. EMERY

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables :

ÉDUCATEUR	BULLETIN
ALB. RUDHARDT	CH. GREC
GENÈVE, Pénates, 3	VEVEY, rue du Torrent, 21

Administration et Editeurs responsables :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33

Téléphone 3 36 33 — Chèques postaux II. 6600

Responsable pour la partie des Annonces:

PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.— ; ÉTRANGER : FR. 11.—

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique



"AU BLÉ QUI LÈVE"

Bibliothèque circulante
pour les jeunes de 6 à 18 ans

La Vuachère, LAUSANNE

Prêts de livres sur place

Envois postaux

Renseignements gratuits

COLLÈGE PIERRE VIRET

3, CHEMIN DES CÈDRES (Chauderon)

LAUSANNE

Dès le 1^{er} septembre classes pour élèves à partir de 10 ans

1938 29 élèves Baccalauréats

1940 45 élèves Maturités

1942 59 élèves Raccordement aux Collèges et Gymnases

COURS PRÉPARATOIRES EN VUE DE L'ÉCOLE NORMALE

Pasteur P. Cardinaux, Dir.

Tél. 3 35 99

23^e

COMPTOIR SUISSE

Lausanne 12-27 septembre 1942

Billets simple course valables pour le retour